

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE CAYENNE

9 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
- BP 7028
97307 CAYENNE CEDEX
FAX :05.94.29.76.64
TEL 05.94.29.76.31

ANTOINE ABCHEE ET FILS
1 RUE DU VIEUX PORT
CAYENNE
97300 CAYENNE

V/REF :

N/REF : 74 B 58 / 2003-R-51

LE GREFFIER DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE CAYENNE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 20/10/2003, SOUS LE NUMERO 2003-R-51,

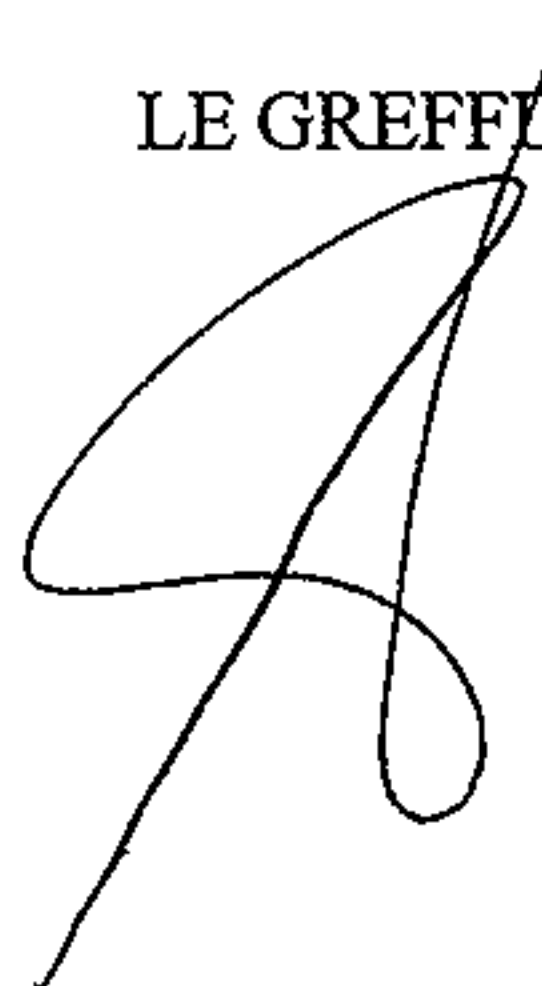
DESIGNATION DE M. WILL RICHARD, EXPERT-COMPTABLE, COMMISSAIRE AUX COMPTES, 5
LOT SOROSSIS, PK 4,5 ROUTE DE MONTABO - 97300 CAYENNE, EN QUALITE DE COMMISSAIRE
AUX APPORTS POUR LA FUSION-ABSORPTION DE LA FILIALE A 100 % SARL SOGESCO PAR LA
SARL ANTOINE ABCHEE ET FILS
ORDONNANCE DU PRESIDENT DU TMC DE CAYENNE EN DATE DU 12.11.2003

CONCERNANT LA SOCIETE

ANTOINE ABCHEE ET FILS
Société à responsabilité limitée
1 RUE DU VIEUX PORT
CAYENNE
97300 CAYENNE

R.C.S. CAYENNE 303 195 200 (74 B 58)

LE GREFFIER



COUR D'APPEL DE FORT DE FRANCE

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE CAYENNE

Nous, Marie-Françoise BOURY Vice-Présidente du Tribunal de Grande Instance de CAYENNE, Présidente déléguée du tribunal mixte de commerce,

vu les dispositions des articles L 225-147, 236-11 du code de commerce (articles 193 et 278-1 de la loi du 24/07/1966) et des articles 169 et 64 du décret du 23 mars 1967,

vu la requête présentée le 20/10/2003 par la SARL SOGESCO et la SARL antoine ABCHEE ET FILS qui exposent leur projet de fusion par absorption de la société SOGESCO par la société Antoine ABCHEE ET FILS suivant la procédure de l'article L 236-11 du code de commerce,

attendu qu'il convient, au vu des documents produits de faire droit à la requête;

PAR CES MOTIFS,

désignons

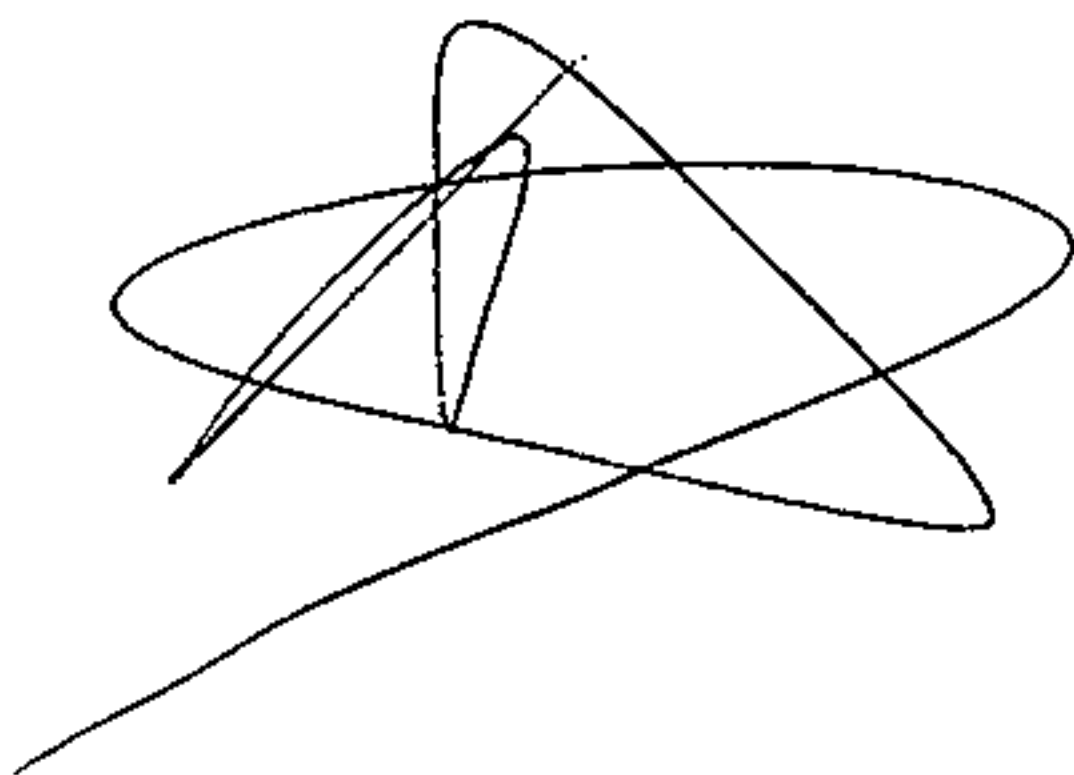
Monsieur Richard WILL
expert-comptable, commissaire aux comptes
5 lot "les sorossis"
PK 4,5 route de Montabo
BP 408
97329 CAYENNE CEDEX

en qualité de commissaire aux apports avec mission d'établir, sous sa responsabilité, un rapport d'évaluation des apports en nature et des avantages particuliers,

disons qu'en cas de refus ou d'empêchement, le commissaire aux apports ainsi nommé sera remplacé par simple ordonnance signée de nous et rendue sur simple requête,

disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de notre tribunal et qu'il nous en sera rendu compte en cas de difficulté.

Fait en notre cabinet le 12/11/2003



GREFFE DE COMMERCE
DEPOT N° R 51
CAYENNE, le 20.10.03
le Greffier

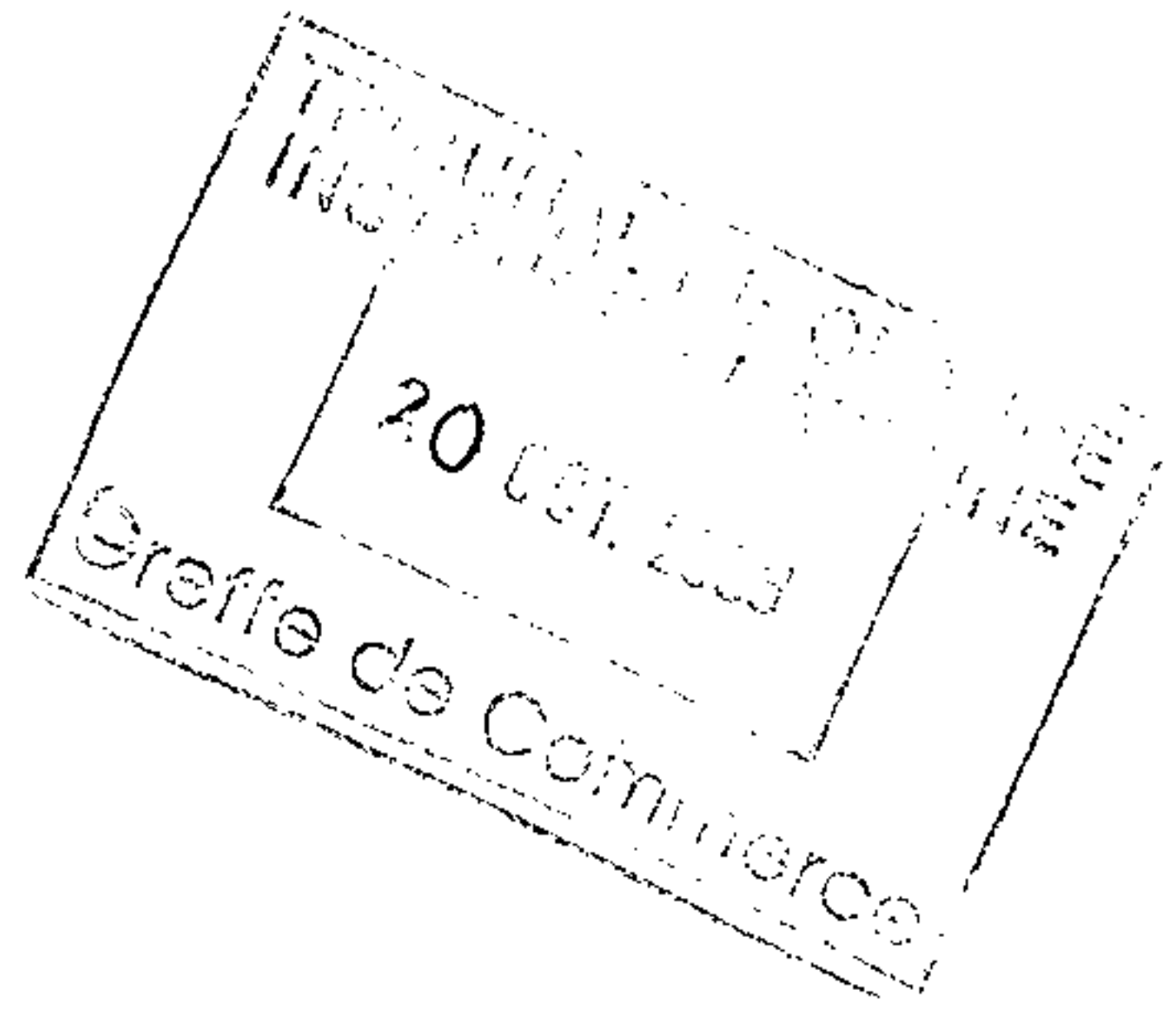


SARL SOGESCO

1 rue du Vieux Port
97300 CAYENNE
RCS Cayenne B 392 906 228

SARL ANTOINE ABCHEE ET FILS

1 rue du Vieux Port
97300 CAYENNE
RCS Cayenne B 303 195 200



REQUETE

**A Monsieur le Président
Du Tribunal de Commerce de
Cayenne
Palais de Justice
Avenue G^{al} de Gaulle
97300 CAYENNE**

Objet : Requête conjointe aux fins de désignation d'un Commissaire aux apports pour la fusion-absorption d'une filiale à 100%.

Monsieur le Président du Tribunal de commerce,

Je soussigné, Monsieur François ABCHEE, agissant en qualité de Gérant des sociétés SOGESCO et ANTOINE ABCHEE ET FILS, ai l'honneur de vous exposer que les sociétés :

– SOGESCO, société à responsabilité limitée au capital de 114.336,76 €, ayant son siège social à CAYENNE 97300, 1 rue du Vieux Port, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Cayenne sous le numéro 392 906 228 ;

Et

– ANTOINE ABCHEE ET FILS, société à responsabilité limitée au capital de 1.500.000 €, ayant son siège social à CAYENNE 97300, 1 rue du Vieux Port, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Cayenne sous le numéro 303 195 200,

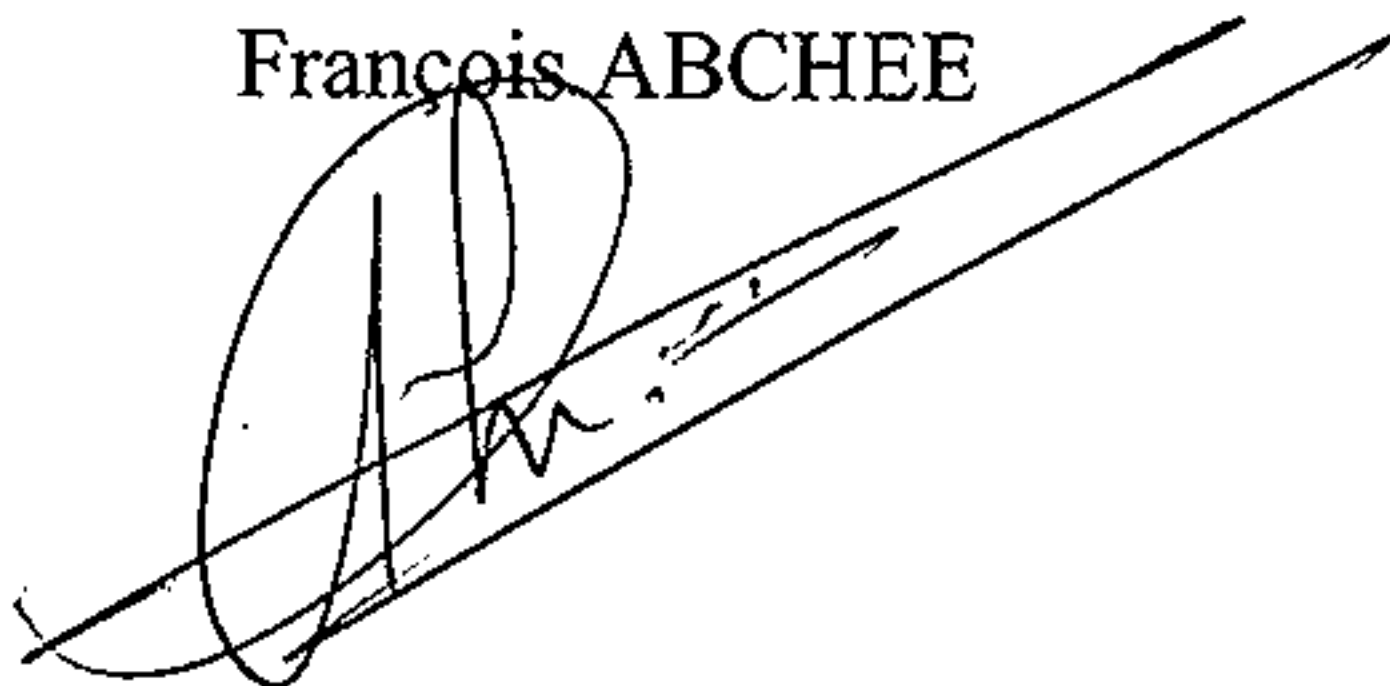
envisagent une fusion par absorption de la société SOGESCO par la société ANTOINE ABCHEE ET FILS. La Société SOGESCO étant une filiale à 100% de la SARL ANTOINE ABCHEE ET FILS, l'opération entre dans le cadre du régime simplifié des fusions prévu par l'article L. 236-11 du Code de commerce.

En conséquence, j'ai l'honneur, au nom de ces deux sociétés, de vous demander de bien vouloir procéder à la désignation de **Monsieur Richard Will Expert-Comptable Commissaire au comptes exerçant 5b lot les Sorossis PK 4.5 Route de Montabo BP 408 97329 CAYENNE Cedex**, en qualité de commissaire aux apports qui sera chargé d'établir sous sa responsabilité, un rapport d'évaluation des apports en nature et des avantages particuliers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations respectueuses.

Fait à Cayenne, le 20 octobre 2003

François ABCHEE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. ABCHEE', is written over a diagonal line that extends from the bottom left towards the top right.